

Le vingt deux octobre au mil huit cent soixante sept, à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Louis Ambre Beauvies

Agé de vingt sept ans, né à Coulon département de Saône et Loire le quatre du mois de février mil huit cent quarante profession de Cultivateur domicilié à La Garde département d'Avare fils majeur de Louis Ambre Beauvies profession de Cultivateur et de Claire Anne Victor Bonel son épouse domiciliée au dit La Garde, son père et la mère ici présents et consentants d'un part.

Et de Claire Josephine Jaine

Agée de vingt deux ans, née à La Garde département de Saône et Loire le vingt quatre du mois de Mars mil huit cent quarante profession d'aubain domicile à La Garde département d'Avare fille majeure de Augustin Jaine et de Marie Antoinette Davice son épouse domiciliée au dit La Garde, son père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont :

1° Les publications du mariage

faites par nous sans opposition, les dimanches deux et trois Septembre, Mil huit cent soixante sept, dans les lieux affichés pendant le délai voulu par la loi.

2° Du l'acte de naissance du futur époux

3° Du l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

N° 8. Beauvies et Jaine

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les parents qui ont déclaré qu'il n'y a point de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante sept, par devant M. notaire à

département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Claire Josephine Jaine

Et l'autre Louis Ambre Beauvies

Le tout en présence de Jaine Paulin Agé de vingt six ans domicilié à La Garde département d'Avare profession de Cultivateur, père de la future épouse

De Beauvies domicilié à La Garde département d'Avare Agé de trente ans profession de Cultivateur, père du futur époux

De Reverdigat Auguste Agé de vingt quatre ans domicilié à Coulon département d'Avare profession de propriétaire, non parent ni allié de futurs époux

Et de Davice Etienne Agé de trente quatre ans domicilié à Allières département d'Avare profession de propriétaire, oncle de la future épouse

Après quoi, M. le Maire Claude Merand de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins, la future épouse et le père de l'époux, et par les parties ayant adhérence le savoir de se faire par nous requise

+ Claire Josephine Jaine Beauvies Reverdigat Davice

Signature de l'officier public